



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **17 mars 2021** à 18.30 heures

Le dix-sept mars deux mille vingt et un à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 11 mars 2021, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Chantal VILLANUEVA, Françoise DUGARET, Lucien VIGOUROUX, Michel DE NAYS CANDAU, Christine LACROIX, Lucien TOPIE, Roseline BRUNETTI, Philippe BLATIERE, Pierre DEUSA, Robert GOURDEL. Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Alain GUY, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON, Jean-Pierre FILHOL.

Pouvoirs :

Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD	à	Chantal VILLANUEVA
Chantal BERTRAND	à	Roseline BRUNETTI
Alain MARTI	à	Philippe BLATIERE
Nathalie GROS-CHAREYRE	à	Lucien TOPIE
Maryse DEVEZE	à	Françoise LAUTREC
Armel JOUANNET	à	Claude BERNARD
Gilles LOUSSERT	à	Lucien VIGOUROUX
Marie-Christine ROUVIERE	à	Christine LACROIX
Olivier PENIN	à	Robert CRAUSTE
Carole LOUCHE	à	Michel DE NAYS CANDAU

Monsieur le Maire expose que par délibération n°2020-09-14 du 30 septembre 2020, le Conseil municipal a validé la candidature de la société KAMUEL PROMOTION au regard du projet déposé de construction de Maison des Services sur une partie d'un espace vert public situé rue Jean Lasserre.

Dans l'objectif de faire évoluer désormais le projet de construction, il convenait de programmer la nécessité de procéder à la désaffectation et au déclassement du terrain public concerné par l'opération. A l'appui de cette démarche, un dossier de géomètre expert, en charge du suivi de cette opération, est joint à cette procédure permettant de visualiser le projet et la conservation des usages existants.

Par arrêté municipal n° 20-12-25 du 18 décembre 2020, Monsieur le Maire a décidé de prescrire l'ouverture d'une enquête publique préalable portant sur la désaffectation et le déclassement de l'espace foncier concerné par ce projet.

Elle s'est déroulée du 25 janvier 2021 au 08 février 2021 à l'issue de laquelle Monsieur le Commissaire-Enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable assorti de deux réserves et d'une recommandation en matière de compensation de végétalisation de l'espace, de ruissellement des eaux et de bonne gestion des stationnements. Ce rapport est consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

<http://www.ville-legrauduroi.fr/fr/information/72369/les-enquetes-publiques-rapports-administratifs>

Au regard de la confirmation que la réalisation de ce projet ne génère aucune remise en cause des usages établis, notamment des passages piétons, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal au terme de cette demande et de la procédure attachée, que dans la mesure où les fractions de foncier nécessaires au projet font partie du patrimoine public de la Commune, il convient de procéder :

- d'une part, à l'innocuité de leur désaffectation,
- d'autre part, à leur déclassement.

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20210317-DELIB2021-03-33-DE
Date de télétransmission : 19/03/2021
Date de réception préfecture : 19/03/2021

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45 ☎ 04-66-51-03-99		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	19	29
DELIBÉRATION N°		
2021-03-33		
Secrétaire : Michel DE NAYS CANDAU		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
23	0	6

Objet :

Désaffectation et déclassement d'un espace public pour implantation d'un projet de Maison des Services (Santé et autres professions libérales)

La présente décision sera affichée ou consultable en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Au regard du dossier et du résultat de l'enquête, et après délibération, le Conseil municipal donne une suite favorable suite à la proposition de Monsieur le Maire :

- De **confirmer** la désaffectation de cette partie de Domaine Public, en prenant en considération le peu d'impact sur les principaux usages du public existants sur zone mais en tenant compte dans le projet des deux réserves et de la recommandation faites par Monsieur le Commissaire-enquêteur dans son rapport,
- De **confirmer** par ailleurs qu'il n'est plus susceptible d'être affecté utilement et intégralement à un service public communal,
- De **procéder** au déclassement du domaine public communal de ladite portion de terrain d'une superficie d'environ 1 825 m² conformément à l'étude présentée par le géomètre-expert,
- De **décider** de son incorporation au domaine privé de la Commune conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
- De lui **donner** tous pouvoirs pour signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Docteur Robert CRAUSTE

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DU GRAUDON (Gard) * 101' and a central emblem.